Compte-Rendu du Conseil Syndical du lundi 5 juillet 2021
18h00 Salle de la terrasse à Argelès-Gazost

Nombre de membres en exercice : 30

Présents : 15

Votants : 16

Sont présents : Pascal ARRIBET, Régis BAUDIFFIER, Christophe BORE-CAVALLERO, Pierre CABARROU, Claude CAUSSADE, Mathieu CUEL, Thierry DUMESTRE-COURTIADE, Joseph FOURCADE, Dominique GOSSET, Serge LAGUIBEAU, Thierry LAVIT, Christophe MENGELLE, Marie PLANE, Jean-Baptiste RAMON, Loïc RIFFAULT

Représentés : Sylvie MAZUREK par Thierry LAVIT

Présents sans droit de vote : Maryse CARRERE, Frédéric HAMON, Valérie PALLUT, Francine MOURET

Excusés : Jeanine DUBIE, Jean-Claude CASTEROT, Corinne GALEY, Jacques GARROT, Agnès LABARTHE, André LABORDE, Jérôme LURIE, Jean-Claude PIRON, Anne-Isabelle ROBUSTE, Raymond THEIL, Nicolas ZARAGOZA

Absents : Eric ABBADIE, Christiane ARAGNOU, Stéphane ARTIGUES, Jean-Claude BEAUCOUESTE, Jean-Marc BOYA, Marie-Henriette CABANNE, Serge CABAR, Jean-Noël CASSOU, Jean-Louis CAZAUBON, Pierre DARRE, Mohamed DILMI, Paul HABATJOU, Clara HERER, Evelyne LABORDE, Yvette LACAZE, Francis LAFON-PUYO, Valérie LANNE, Jean-Baptiste LARZABAL, Charles LEGRAND, Léna LHUISSET, Guy LONCA, Xavier MACIAS, Ange MUR, Philippe MYLORD, Françoise PAULY, Bernard PELUHET, Cécile PREVOST, Paul SADER, Virginie TEXIER, Gaëlle VALLIN, Guy VERGES, Jacques MATA, Bernard SOUBERBIELLE, Eric CASTAGNE

Secrétaire de séance : Joseph FOURCADE

Pièce jointe : Présentation des nouveaux agents

En préambule, Monsieur Joseph FOURCADE prend la parole pour féliciter les trois nouveaux conseillers départementaux présents ce soir, Mesdames CARRERE et PLANE ainsi que Monsieur LAVIT. Il leur souhaite de bien travailler et d'œuvrer autant que possible pour le PLVG.

****AFFAIRES GENERALES****

Validation du compte-rendu du Conseil Syndical du 17/05/2021
Monsieur le Président indique qu'il a été envoyé à l'ensemble du conseil syndical par mail le 08/06/2021. Aucune remarque n'étant faite, ce compte-rendu est validé.

Décisions de Monsieur le Président prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir
Comme à chaque conseil, il est nécessaire de rapporter les décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation de pouvoir, depuis le 17/05/2021. M. LAVIT indique qu'ont été prises 8 décisions :
DEC_2021_27 : Signature d'une convention de stage pour le service GéMA
DEC_2021_28 : Recrutement d'un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité au sein de la brigade verte du PLVG
DEC_2021_29 : Demande de subvention à la Région Occitanie pour l'ingénierie territoriale 2021
DEC_2021_30 : Recrutement d'un agent contractuel pour assurer le remplacement temporaire du conseiller en insertion professionnelle
DEC_2021_31 : Signature d'un avenant au lot 3 du marché °2018-02-03 « Fourniture et pose de matériels de mesures hydroclimatiques sur le bassin versant du Gave de Pau amont dans l'objectif de prévenir le risque inondation »

DEC_2021_32 : Recrutement d'un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité au sein du service gestion des milieux aquatiques
DEC _2021_33 : erronée et réémise en DEC35
DEC _2021_34 : Recrutement d'un agent contractuel pour assurer le remplacement temporaire du conseiller en insertion professionnelle
DEC _2021_35 : Recrutement d'un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité de l'atelier chantier d'insertion du PLVG.

Dans le cadre de la délégation relative aux marchés inférieurs à 90 000€ HT :

Budget principal

- ☐ Impression carte vélo route 2 versions (Imprimerie des Capitouls) : 1 675€
- ☐ Impression carte VTT 3 versions (Imprimerie des Capitouls) : 1 595€ + 1 995€
- ☐ Balises VTT (Intertrace) zones Lourdes et Barèges : 699,20€ + 491,72€
- ☐ Bornes réparations vélo (Ibombo) pour Tournaboup Barèges : 1 027€
- ☐ Licence pour écocompteur à Vidalos (Eco compteur) : 325€
- ☐ Prestation de balisage et nettoyage sentiers VTT Tour de Baloum (Lourdes VTT) : 1 500€
- ☐ Conception du Rapport d'Activités 2020 (SO'Happy) : 3 500€
- ☐ Campagne de pub été 2021 des 3 bike park du territoire (Agamea communication) : 1 250€

Budget annexe GEMAPI

- ☐ Etude animation écrevisses (Saules et Eaux) Natura 2000 « Gaves de Pau et de Cauterets : 1440€
- ☐ Mission d'expertise sur le transport solide dans le cadre du projet O2H (INRAE) : 16 160€
- ☐ Véhicule 7 places RENAULT MASTER (Abeilhé Autos) pour ACI : 17 334,10€ HT

Point d'information sur le bâtiment de la Porte des Vallées des Gaves présenté par M. GOSSET Dominique

Le PLVG est propriétaire de la Porte des Vallées des Gaves, à Agos-Vidalos, suite à des transferts de domaine public. Une réunion a eu lieu le 26 mai 2021 entre le PLVG, le SIVU, la commune et la CCPVG, suite au courrier du SIVU demandant un échange sur les perspectives du site, compte tenu des travaux nécessaires. Les missions du PLVG n'ayant aujourd'hui plus de lien avec ce bâtiment, il est envisagé de céder le bâtiment.
Cette cession pourrait intéresser la CCPVG au titre de sa compétence développement économique (la CCPVG est déjà propriétaire de plusieurs parcelles voisines), tout en préservant l'occupation par le SIVU. A l'issue de la réunion, il a été convenu que :

- Le PLVG interroge le Département (car la parcelle qui entoure le bâti appartient au domaine public de la 4 voies),
- Le SIVU demande des devis par rapport aux travaux nécessaires,
- La CCPVG analyse le projet, englobant le bâti et ses parcelles voisines.

Le débat est ouvert.
M.RIFFAULT demande pourquoi le SIVU du Pibeste ne reprend pas ce bâtiment.
M.GOSSET répond que la Réserve Naturelle Régionale du Pibeste est gérée par la Région Occitanie qui ne souhaite pas acheter ce bâtiment et en être propriétaire. Le SIVU est composé de petites communes et fonctionne avec un très petit budget. Il n'est pas intéressé par l'aspect foncier car il n'a pas les moyens financiers d'acheter et de faire vivre ce bâtiment très énergivore.

M.LAVIT appuie ces propos en indiquant que le SIVU a des moyens financiers très limités même si certaines collectivités, comme le SIMAJE, contribue à leur budget pour les animations scolaires. La CCPVG et la Région Occitanie ne voient pas d'intérêt à la cession de ce bâtiment.

M.BAUDIFFIER demande quel est le montant des travaux.
M.GOSSET répond qu'aucun chiffrage n'a été fait pour le moment. Le SIVU devrait s'en charger. Des travaux ont déjà été réalisés par le SIVU grâce à des aides de la Région en 2017-2018 (pose

de vélux, aménagement hall d'exposition,). Aujourd'hui des travaux supplémentaires doivent être réalisés mais c'est au propriétaire de les prendre en charge (isolation, toiture, chauffage, sanitaires). Etant donné que la CCPVG est déjà propriétaire des terrains du fond de la Porte des Vallées des Gaves, il y aurait une cohérence qu'elle devienne propriétaire du bâtiment et du parking.

M.RIFFAULT demande si la CCPVG avait un projet sur cette aire en acquérant une partie des terrains.
M. GOSSET répond que c'est l'ancienne communauté de communes qui les avait acquis pour une zone artisanale auprès du Conseil Départemental. Il y a eu d'autres demandes, de particuliers notamment, qui sont restées sans suite. Aujourd'hui, nous leur proposons une extension de ces terrains.

M.BAUDIFFIER demande s'il est possible de séparer le bâtiment du parking.
M.GOSSET indique cela ne serait pas intéressant.

Mme CARRERE retrace en quelques mots l'historique de ce bâtiment construit par les 3 cantons Luz/Argelès/Arrens il y a une vingtaine d'années. Il avait une vocation touristique (promotion de la destination vallées des gaves, vente de forfaits de ski et d'objets promotionnels,…) et abritait le Syndicat Mixte de la Haute Vallée des Gaves et le Syndicat mixte du Pays des Vallées des Gaves. A la fusion en 2014, le SMDRA, basé à Lourdes, a récupéré les 4 agents ainsi que le bâtiment, qu'il n'avait pas besoin. Il est clair que le PLVG n'a plus vocation à en être le propriétaire.

M.RAMON indique que ce bâtiment a un fort atout son emplacement accessible près de la 2x2 voies et de grande taille. Il faudrait pouvoir lui trouver une vocation économique, y compris des initiatives privées.
M.MENGELLE partage ces propos car si la CCPVG cherche des terrains pour son développement économique se serait intéressant d'autant plus que ce foncier serait cédé à titre gratuit.

M.LAVIT indique à l'assemblée qu'il les tiendra informé des suites.

Point d'information sur la labellisation EPAGE
Mme PALLUT indique qu'un échange a eu lieu avec les services de la DREAL, instructeurs de la labellisation EPAGE. La labellisation nécessite de répondre à 3 critères : les missions exercées en lien avec la GeMAPI, les compétences et le périmètre. Le PLVG répond favorablement aux deux premiers critères. Par contre, le périmètre pose question puisque la réglementation demande que le syndicat intervienne sur le bassin-versant dans son intégralité hydrographique (c'est-à-dire jusqu'à la confluence avec l'Adour). La DREAL vérifie ce point de son côté. Une nouvelle réunion est prévue courant juillet.
Aujourd'hui, il n'y a pas de réelle plus-value de devenir EPAGE, puisqu'il s'agit juste d'un label et non d'un statut pour être reconnu comme syndicat gemapien.

****RESSOURCES HUMAINES****

Recrutement d'un apprenti en sciences de l'eau
Mme PALLUT rappelle que pour la mise en œuvre du Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau, le service gestion des Milieux Aquatiques compte 2 techniciens de rivière qui accompagnent également le service Prévention des Inondations sur de nombreux dossiers. L'un d'eux risque de subir une intervention chirurgicale en fin d'année suivie d'un arrêt maladie de 5 mois. Il est difficilement envisageable pour les services GeMA et PI de fonctionner aussi longtemps avec un seul technicien de rivière : le remplacement de l'agent en question est jugé indispensable.

2 options s'offrent au PLVG :
1. Le recrutement d'un agent contractuel pendant 6 mois (5 mois + 1 mois de tuilage)
2. Le recours à un contrat d'apprentissage d'un an.

Le PLVG aurait une préférence pour la seconde option car, dans le contexte actuel de soutien à l'apprentissage, elle serait plus économique que la première et permettrait d'avoir un agent pendant une période plus longue et en mesure d'accompagner le service GeMA sur d'autres dossiers : renaturation du Souet à Gaillagos, gestion des invasives sur le Bastan, chantiers de génie végétal par exemple.

Mme PALLUT rappelle que, en vue de soutenir l'apprentissage dans un contexte sanitaire particulier, le décret n°2020-1622 du 18/12/2020 modifié relatif aux modalités de versement de l'aide financière exceptionnelle pour le recrutement d'apprentis par les collectivités territoriales et leurs établissements publics, prévoit d'accorder une aide exceptionnelle forfaitaire d'un montant de 3 000 € versé pour chaque contrat d'apprentissage conclu entre le 1er juillet 2020 et le 31 décembre 2021. Le CNFPT, depuis le décret n° 2020-786 du 26/06/2020, prend en charge 50% des frais pédagogiques (déduction faite de l'aide de l'Etat).

Le profil recherché serait un étudiant en Master dans l'une de ces spécialités : aménagement et gestion de l'eau, sciences de l'eau, développement de projet en milieux aquatiques. En se basant sur le coût de la formation Master 2 Sciences de l'Eau de Lyon soit 5 569€, le coût résiduel des frais de formation pour le PLVG s'élèverait à 1 285€. Il restera en sus à charge du PLVG la rémunération de l'apprenti correspondant à 51% du SMIC pour un apprenti âgé de 18 à 20 ans et à 61% du SMIC pour un apprenti âgé de 21 à 25 ans. Il précise également que les coûts seront à affecter au budget GéMAPI et à priori éligible aux financements de l'AEAG (en cours de vérification).

Budget Prévisionnel (exemple : apprenti en Master Sciences de l'Eau de Lyon 2)

Cout pour le PLVG Sept-21 à Août-22	**Apprenti De 18 à 20 ans**	**Apprenti De 21 à 25 ans**
Frais formation	1.285 €	1.285 €
Frais salariaux	9.783 €	11.701 €
TOTAL	**11.068 €**	**12.986 €**

En comparaison, le coût du remplacement d'un technicien de rivière pendant 6 mois (5 mois + 1 mois de tuilage) s'élèverait entre 15.000 € et 17.000 € selon l'expérience du candidat.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de *:*

- Acter le principe du recrutement d'un apprenti en Master Sciences de l'Eau ou dans une spécialité équivalente
- Stopper la procédure de recrutement dans le cas où l'agent en poste ne serait pas hospitalisé
- Charger Monsieur le Président de recruter l'étudiant affecté à ce poste
- Autoriser le Président à signer le contrat d'apprentissage et toutes pièces nécessaires à ladite décision.

Actualisation : cette procédure de recrutement n'aura finalement pas de suite car l'agent ne sera pas arrêté.

Mme PALLUT souhaite informer les délégués de la création d'un outil de présentation des nouveaux agents et stagiaires à destination des élus et de l'équipe (en PJ).

****POLE GESTION MILIEUX AQUATIQUES****

Point d'information sur l'achat de véhicules pour la brigade verte

Mme PALLUT informe qu'afin de renouveler et optimiser le parc automobile de la Brigade verte, deux véhicules ont été acquis ce début d'année 2021, l'un de 9 places à 11 500€ TTC, l'autre de 7 places à 20 720€ TTC. En effet, les agents en insertion professionnelle (CDDI) n'ont pour la plupart

ni de permis ni de voiture. Nous sommes donc régulièrement confrontés à une double problématique de mobilité :

1. Le déplacement des CDDI pour se rendre sur le lieu de travail (St Savin) depuis Lourdes (pas de transport en commun aux horaires de la BV),
2. Le déplacement des équipes sur les chantiers avec deux encadrants techniques.

L'achat de ces deux véhicules d'occasion permet d'assurer un covoiturage Lourdes-St Savin et de se déplacer sur chantier avec seulement deux véhicules. Ces dépenses ont été budgétisées pour 2021.
Par ailleurs, les véhicules tout-terrain dédiés à la brigade verte sont vieillissants (2002 et 2005) et peu adaptés à nos besoins. Nous prévoyons donc l'achat d'un fourgon 4x4 permettant d'accéder aux chantiers en sécurité et de stocker le matériel. Le coût de ce véhicule est de 33 500€ TTC avec une livraison en 2022 et sera donc imputé au budget 2022. La commission GeMAPI a émis un avis favorable à cette acquisition.

****POLE PREVENTION DES INONDATIONS****

Point d'information sur la réduction de la vulnérabilité aux inondations sur le secteur de Clavanté Concé à Cauterets
Sur le secteur de Clavanté-Concé à Cauterets, les enjeux qui ont résisté à la crue de juin 2013 et qui sont situés entre le Gave de Cauterets et la RD 920 sont exposés à un risque prévisible de crue torrentielle : parking de Clavanté, commerces et bâtiments de la zone commerciale et artisanale et une habitation privée sur Concé.
Dans un premier temps, un programme de travaux a été conçu avec l'objectif de protéger les enjeux exposés. Le dossier réglementaire de ce programme n'a pas pu aboutir du fait d'une évolution réglementaire intervenue après le dépôt du dossier d'autorisation. A ce sujet, le PLVG va prochainement demander l'abandon de la procédure réglementaire engagée auprès des services de l'Etat.

Le 18 décembre 2020, le PLVG a présenté à la commune de Cauterets trois scénarii envisageables :

- Scénario 1 : poursuite de la solution de protection des enjeux exposés avec création d'un système d'endiguement,
- Scénario 2 : adaptation de cette solution en supprimant la partie relative au système d'endiguement,
- Scénario 3 : délocalisation des enjeux exposés et renaturation du Gave de Cauterets.

La mairie de Cauterets a délibéré le 11 mai 2021 pour engager une étude de délocalisation des enjeux et de renaturation du gave et supporter 50% du reste à charge de l'étude de faisabilité (scénario 3, montant prévisionnel de 80 000 €HT), en alternative au scénario 1.
L'étude de faisabilité ne prend pas en compte les études ultérieures (topographie, géotechnique, amiante, étude environnementale…). Une convention technique et financière sera établie ultérieurement entre la commune de Cauterets et le PLVG.
La consultation de l'étude de faisabilité pour laquelle les subventions prévisionnelles s'élèvent à 80%, sera lancée par le PLVG à l'automne 2021.

M.LAVIT précise que ce dossier est complexe car il mêle à la fois des intérêts économiques, politiques et humains. Une visite de terrain a eu lieu au printemps entre les élus du PLVG et de Cauterets afin de trouver un consensus avec la commune. Le scénario 3 est le plus adapté même si tout le conseil municipal de Cauterets ne partage pas cet avis. Le PLVG va organiser une réunion pour expliquer ces 3 scénarii et informer la population locale.

Mme PALLUT indique que l'acceptation par les locaux est difficile car ils estiment que leur secteur a bénéficié de peu de travaux après les crues. Il faut analyser le coût des travaux et le coût des enjeux.

Pour Mme CARRERE, la délocalisation des enjeux est préférable. Un système d'endiguement n'est pas envisageable sur ce secteur au vu des coûts de fonctionnement et d'entretien.

M.MENGELLE précise que les commerces de la zone commerciale et artisanale qui seront impactés par cette relocalisation ont déjà le foncier pour se réinstaller. Mais il reste le côté humain où la délocalisation peut s'avérer être un traumatisme.

Mme CARRERE demande qui interviendra financièrement sur la délocalisation. Mme PALLUT répond le Fonds Barnier en partie et peut être la Région.

Travaux de protection contre les inondations du Gave d'Héas à Gavarnie Gèdre : Attribution du marché

Mme PALLUT rappelle que les travaux se situent au lieu-dit Ribère-Debat en bordure du Gave d'Héas sur la commune de Gavarnie-Gèdre. Le projet initial de création d'une digue de protection des deux habitations existantes a été refusé par la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS).
Les travaux actuels consistent en un modelage du lit majeur de façon à homogénéiser l'altimétrie du terrain naturel, à limiter les risques d'inondation sur les habitations pour les petites crues et à favoriser le ressuyage et l'écoulement des eaux vers l'aval. Des travaux de végétalisation du site seront également réalisés.

L'estimation prévisionnelle de travaux était de 110 000 €HT financés par du fond Calamité (BOP 122) et par des aides du Conseil Régional Occitanie. Les justificatifs de fin d'opération sont à produire au plus tard le 9 octobre 2021. Les travaux seront réalisés courant septembre. M. ARRIBET rappelle que les gorges de Luz seront fermées à partir du 27 septembre.

La consultation des entreprises pour la réalisation de ces travaux s'est déroulée entre le 02 juin et le 23 juin 2021. Cinq candidats ont déposé une offre.

La commission de sélection qui s'est réunie le 5 juillet 2021 à 17h30 propose d'attribuer le marché à l'entreprise COLAS SUD OUEST TARBES pour un montant de 52 670,00 €HT.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide :

D'attribuer le marché de travaux de protection contre les inondations du Gave d'Héas à Gavarnie Gèdre à l'entreprise COLAS SUD OUEST TARBES pour un montant de 52 670,00 €HT.

****MISSION TOURISME****

Vente des cartes VTT Zone Altamonta

Mme PALLUT rappelle à l'assemblée que le PLVG édite, chaque année, les outils de communication liés au vélo (vélo de route, Voie Verte des Gaves et VTT) diffusés dans les Offices de tourisme et chez les socio-professionnels de la destination.

Certains de ces outils étaient proposés à la vente ou au dépôt vente (topoguide vélo et VTT). Devenus obsolètes, le pôle tourisme a été contraint de concevoir de nouveaux outils d'information et d'orientation. Lors de leur conception, ces nouveaux outils, ayant été financés par des aides publiques, il n'était pas possible de les proposer à la vente. Il s'avère que les cartes VTT de la zone Altamonta, cartes des 4 secteurs (Pays de Lourdes, Vallée d'Argelès-Gazost – Val d'Azun ; Pays Toy -Cauterets + carte ENDURO) diffusées à 20 000 exemplaires pour la première fois durant l'été 2020, sont arrivées très rapidement à épuisement des stocks et connaissent un vif succès, ceci dû au contenu détaillé et au support qualitatif de la carte.

Pour la saison 2021, afin de pallier ces demandes grandissantes, le pôle tourisme a choisi d'éditer un nouveau support complémentaire : la carte VTT LIGHT (par secteur) proposant au visiteur une vision de l'ensemble des circuits VTT avec une répartition des circuits à faire en famille, des circuits panoramiques et des circuits plus sportifs et Enduro. Cet outil de communication est destiné à des publics plus larges ne cherchant pas une information détaillée. L'existence des plateforme web que sont le site www.pyrenees-cyclo.com et Rando.valleesdegavarnie.com donnent en complément les informations spécifiques de chaque circuit.

Ce dernier outil de communication étant gratuit, il est donc proposé de diffuser les cartes VTT Zone Altamonta dans des conditions qui permettront, à minima, un autofinancement de l'impression de ces cartes. Le coût de revient d'impression est de 0.43 €/carte pour un volume de plus de 15 000 exemplaires.

Le Président propose les différents scénarii de vente des cartes VTT :

- Le PLVG facture aux Offices de Tourisme le prix de revient de cet outil, soit 0.43 € par carte, les Offices de tourisme revendent les cartes VTT à 1 € (prix public) et assurent une marge de 0.57 € par carte.
- Le PLVG facture aux Offices de tourisme chaque carte à 1 €, les Offices de tourisme revendent les cartes VTT à 1 € - aucune marge n'est assurée par les Offices, la marge réalisée par le PLVG est de 0.57 € par carte.

Le PLVG facture aux Offices de Tourisme chaque carte 0.43 € plus 0.30€ de marge et les Offices de tourisme les revendent à 1 € (prix public) et assurent une marge de 0.27 € par carte.

Le troisième scénario permet de dégager une marge à la fois pour le PLVG (qui gère le stock et les livraisons) et pour les Offices de Tourisme (qui vendent les cartes générant un surcroît de travail pour la gestion d'une régie de recette). Il apparaît judicieux que le prix de vente n'excède pas les 1 €, au regard des autres outils de communication déjà diffusés en vente dans les Offices de Tourisme. Pour information, deux Offices de tourisme ont été demandeurs de cette diffusion en mode vente (ATVG, Cauterets) en fixant un prix public à 1€.

Concernant la gestion des stocks :

- Soit le PLVG vend tout le stock aux Offices de Tourisme, ce qui simplifie les écritures comptables pour le PLVG,
- Soit le PLVG facture aux Offices de Tourisme les exemplaires vendus ce qui nécessite la mise en place d'une convention, d'un état des ventes annuel réalisé par les OT et d'un suivi comptable du PLVG.

M. GOSSET rappelle qu'antérieurement la réimpression des cartes était à la charge des offices du tourisme.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de *:*

- Adopter la proposition de Monsieur le Président sur le régime de vente des cartes VTT de la zone ALtamonta comme suit,
    - Le PLVG facture aux Offices de Tourisme chaque carte 0.43 € plus 0.30€ de marge et les Offices de tourisme les revendent à 1 € (prix public) et assurent une marge de 0.27 € par carte.
- Facturer les cartes aux offices de tourisme sur la totalité des stocks

M.CUEL étant pris par d'autres engagements quitte l'assemblée à 19h30.

Point d'information sur la sélection de la destination et des outils dans Lonely Planet

Mme PALLUT indique que ce point n'était pas prévu à l'ordre du jour. Mais, il est intéressant de le partager. La destination vélo Altamonta et les outils déployés sont recommandés par le nouveau guide Lonely Planet sur les Pyrénées (traduit en 3 langues). Un rédacteur anonyme a effectivement

testé nos outils et nos recommandations en matière vélo. Des pages spéciales Vélo ont donc été ajoutées à la nouvelle édition de ce guide.

****VOIE VERTE DES GAVES****

Demande d'installation d'un cabanon à proximité de la Voie Verte des Gaves
Mme PALLUT indique que la mairie de Bôo-Silhen (65400) souhaite installer un cabanon près de la Voie Verte des Gaves. Le cabanon se situera principalement sur un terrain communal, seule une partie de la terrasse sera sur la propriété de la voie verte appartenant au PLVG.

Elle rappelle à l'assemblée qu'une demande écrite doit être déposée, conformément au règlement de la Voie Verte.

Dans ce cadre, la maire de Bôo-Silhen a formulé sa demande le 24 juin 2021. Il s'agit d'un cabanon qui sera exploité du 26 juin au 30 septembre 2021 et sera enlevé à la fin de la saison. Il servira à vendre des boissons non alcoolisées et des kits de réparation vélo.

Le Président propose d'autoriser l'occupation temporaire de ce cabanon sur une partie de la voie verte.

Le débat est ouvert.
M.FOURCADE indique, qu'à l'origine de la Voie Verte des Gaves, les commerces devaient être interdits le long de cette voie afin que les randonneurs, cyclistes rentrent dans les villages et s'y approvisionnent.

M.MENGELLE précise qu'il s'agit d'un investissement privé et seule la terrasse est sur l'emprise du PLVG.

M.BAUDIFFIER serait favorable à une réflexion plus globale des marchés ambulants le long de cette voie.

Mme PALLUT propose de revoir le règlement intérieur de la voie verte car l'actuel est peu détaillé et ancien.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité *:*

- D'autoriser l'occupation temporaire de ce cabanon sur une partie de la voie verte.

****QUESTIONS DIVERSES****

Point Agenda

- COPIL PAPI : 13/07/2021
- Commission GeMAPI : 26/07/2021
- Bureau syndical : 09/09/2021
- Conseil syndical : 21/09/2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

Le secrétaire de séance
Joseph FOURCADE